

Convention de partenariat

Entre

Transitions Pro Occitanie, Association paritaire déclarée, dont le numéro SIREN est 824 142 608, le code APE 9412Z et dont le siège social est situé à Parc technologique du canal, 4 avenue Giotto, 31520 Ramonville-Saint-Agne,

Représentée par Monsieur Robin MICHAUD-PIGASSE, Président, Lucie BAILLIF, Vice-Présidente et Christine VO VAN, Directrice Générale,

ci-après désignée **Transitions Pro Occitanie**,

D'une part,

Et

L'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique (AFDET), est une association loi de 1901,
Sise 178 rue du Temple 75003 PARIS SIREN : 775666381

Représentée par son Président : Philippe DOLE

Ci-après désignée l'AFDET,

D'autre part,

Transitions Pro Occitanie et l'AFDET pourront être collectivement désignés par les parties ou les partenaires.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

MR

JL

RP

CV

AMP

LB

PRESENTATION DES PARTENAIRES

Transitions Pro Occitanie

Conformément à l'article L. 6323-17-6 du Code du travail, une commission paritaire interprofessionnelle régionale (CPIR), agréée par arrêté ministériel, a été créée, dans chaque région par les partenaires sociaux depuis le 1^{er} janvier 2020.

Dotées d'un conseil d'administration, composé de représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, elles sont notamment chargées d'assurer la gestion des projets de transition professionnelle des salariés et elles viennent en substitution des FONGECIF dont elles ont toutefois conservé la personnalité morale.

Les principales missions de Transitions Pro Occitanie sont les suivantes :

- Assurer la gestion des Projets de Transition Professionnelle des actifs en emploi, mentionnés à l'article L. 6323-17-1 du Code du travail, à savoir : instruire les demandes de prise en charge des projets PTP des salariés,
- Vérifier le caractère réel et sérieux du projet de reconversion des démissionnaires, mentionné au 2° du II de l'article L. 5422-1 du code du travail, pouvant bénéficier de l'assurance chômage,
- Être garant de la qualité des formations financées dans le cadre d'un projet de transition professionnelle.

Transitions Pro Occitanie a également pour mission d'assurer :

- L'information du public sur les opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP),
- Le suivi de la mise en œuvre du CEP sur le territoire régional,
- L'analyse des besoins en emploi, en compétences et en qualification sur le territoire et l'élaboration des partenariats régionaux.

Enfin, Transitions Pro Occitanie est chargée, par délégation de l'Association nationale pour la Certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle (Certif Pro)¹, du déploiement des certifications CléA en région. Elle doit, à ce titre, organiser et tenir les jurys paritaires de validation en région.

¹ **Certif Pro** est une association nationale à caractère paritaire régie par la loi de 1901, fondée en décembre 2018 entre les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle.

Elle a pour but de favoriser l'essor des certifications au niveau interprofessionnel et interbranches répondant aux besoins en compétences et en qualification du marché du travail, à destination des personnes engagées dans la vie active, des employeurs et des salariés, des organismes et instances paritaires et des partenaires privés et publics. Elle est à ce titre titulaire des droits de propriété de CléA et CléA Numérique, conformément à l'arrêté du 19 février 2019.

Elle est également chargée de la coordination des associations régionales Transitions Pro et est, à ce titre, l'interlocutrice de l'Etat et de France Compétences sur les questions relatives aux transitions professionnelles, et singulièrement du dispositif « Transitions collectives » (TransCo), issu de la concertation entre les partenaires sociaux et le ministère du Travail.

Dans la conduite de cette innovation sociale, CERTIF PRO a vocation à favoriser les dynamiques de partenariat entre le réseau des Transitions Pro et d'autres acteurs.

de *RMP* *mg* *ew*
UR

L'AFDET

L'association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET), créée en 1902 et reconnue d'utilité par décret du 22 janvier 1936, est agréée par arrêté du ministère de l'Éducation nationale en date du 26 août 2001 au titre d'association éducative complémentaire de l'enseignement public. Elle est organisation non gouvernementale (ONG) auprès de l'ONU.

Son but est de valoriser l'enseignement technique et professionnel, favoriser une orientation positive, promouvoir l'adaptation des formations aux mutations de l'économie dans une perspective européenne et internationale, favoriser un réel partenariat École-Entreprise, développer la formation générale et la culture technologique, encourager la formation tout au long de la vie et faire connaître la VAE, accompagner les actions pédagogiques développant l'esprit d'entreprendre au sein des EPLE.

Elle soutient également les politiques du Ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion en faveur des jeunes, de l'apprentissage, et de l'accompagnement des transitions professionnelles collectives. Elle est notamment engagée auprès des pouvoirs publics depuis novembre 2021, dans la mise en œuvre du Mentorat. Constituée de représentants du monde de l'éducation et du monde économique, l'AFDET est au carrefour de la réflexion et de l'action en matière d'aide à l'orientation, de formation et d'insertion professionnelles des jeunes et des adultes. Son organisation et l'origine de ses membres constituent un terreau privilégié pour faciliter la jonction entre formation et emploi dans une perspective de bénéfice commun.

L'AFDET est présente dans l'ensemble des 13 régions métropolitaines, dans 48 implantations territoriales et à la Réunion. En Région Occitanie l'AFDET Occitanie Est inscrit ses actions sur l'académie de Montpellier (Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales) et l'AFDET Occitanie Ouest sur l'académie de Toulouse (Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne).

EN PREAMBULE

Le 18 mai 2021, l'AFDET, Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique, signait une Convention de partenariat avec Certif Pro (tête de réseau des associations paritaires régionales Transitions Pro) afin de contribuer en régions à la réussite du dispositif Transitions collectives.

C'est dans ce contexte que l'AFDET et Transitions Pro, acteur régional de la reconversion professionnelle pour les salariés actifs, se sont rapprochées pour décliner conjointement des actions spécifiques sur les territoires de la région Occitanie.

AKD

lw

Jh

VR

RMP

Article 1 – Objet de la convention

Transitions Pro Occitanie est l'acteur majeur pour la sécurisation des parcours de reconversion des salariés actifs de la région. L'association gère et finance, entre autres dispositifs, les Projets de Transitions Professionnelle (PTP) des salariés en emploi.

Dans le cadre d'un partenariat avec le CARIF-OREF Occitanie, Transitions Pro Occitanie met, à disposition des entreprises, des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, des analyses concernant les besoins en emploi, compétences et qualifications des 13 départements de la région.

Un des lieux de la coordination régionale se fait en rapport avec la commission 3 du CREFOP « Anticipation des besoins en compétences des entreprises et développement de l'alternance ». Sont présents dans cette commission, les représentants de la Région, la Préfecture, les Dapfic, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), POLE EMPLOI, les représentants des entreprises, des salariés, les chambres consulaires, les experts en transition de qualifications et tout autre acteur de l'emploi et de la formation en lien avec la question des besoins territoriaux.

Dans la mission de coordination des acteurs, confiée par l'instruction gouvernementale pour le déploiement du dispositif Transitions collectives dans le cadre du plan de relance, Transitions Pro Occitanie suit, notamment les actions menées par les huit plateformes territoriales Transitions collectives (suite Appel à Manifestation d'Intérêt de fin 2019), dont certaines sont portées par les Territoires d'Industrie, comme ceux de Lacq-Pau-Tarbes, d'Aurillac-Figeac-Rodez, et celui d'Alès ; mais aussi la plateforme départementale du Lot et les plateformes du Gers, Lot et Garonne, porté par la CC de la Lomagne Gersoise, du Comminges Nestes (Haute Garonne et Haute Pyrénées) porté par l'EPTR de Nestes, et celle de l'Ariège.

Par son initiative Qualifications Campus Territoires d'Industrie (QCTI), l'AFDET, association plus que centenaire, vise à apporter une réponse aux difficultés d'anticiper, de trouver et de faire émerger les qualifications recherchées sur les territoires, en favorisant les convergences d'actions et les coopérations entre les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) - qui ont vocation à développer une large gamme de formations professionnelles relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur comme de la formation initiale ou continue, et l'expression des besoins en compétences et qualifications formulés par les entreprises des Territoires d'Industrie (TI).

En 2021 l'AFDET nationale, avec notamment ses deux délégations régionales en Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, a engagé avec ses partenaires économiques, académiques et territoriaux la préparation d'une réponse au PIA4 de Bpifrance « *Accompagnement et transformation des filières* » (ATF) intitulée : **Accompagnement en ressources humaines (RH) de la transformation des filières dans les Territoires d'industrie**. Ce sont en effet dans les écosystèmes des territoires d'industrie que se situent les besoins de compétences et d'emploi, auprès de qui agir pour faire évoluer les compétences et mobiliser les formations nécessitées par les mutations profondes des entreprises.

TC

ahj

RMP

L3

EW

MR

Aux termes de l'année 2021, les lettres de soutien des **Territoires d'Industrie pilotes**, Lacq-Pau-Tarbes et Aurillac-Figeac-Rodez, porteurs de plateformes territoriales de Transitions collectives, ainsi que celle de l'**Association Transitions Pro Occitanie** ont témoigné de leur engagement comme parties prenantes de ce projet.

Ces apports constituent un démonstrateur de cette politique au plus près des territoires. Le PIA *Accompagnement et transformation des filières* entre Bpifrance et l'Etat étant acté chaque année depuis 2017 pour 10 ans, l'AFDET poursuivra ce projet en 2022 dans la perspective de France 2030 et des nouveaux PIA annoncés par le Président de la République.

Ensemble, l'AFDET, Transitions Pro Occitanie, les Territoires d'Industrie et leurs partenaires des Campus des Métiers et des Qualifications, **concourent à mobiliser les ressources éducatives et de formation et les ressources économiques et territoriales de leur bassin pour rapprocher les salariés en reconversion professionnelle des entreprises « recruteuses » du territoire.**

Le projet pourra ainsi apporter un appui au déploiement du dispositif Transitions collectives en région, et élargir les actions des comités régionaux AFDET en direction de leur public.

Dans le même ordre d'idées et **en relation avec les études nationales de l'AFDET sur les Certifications et sur l'Apprentissage-sept propositions** (pilotées par Roland Kastler), un travail est engagé par l'AFDET Occitanie Est, sur les besoins en emplois, en compétences et en qualifications sur les territoires, à partir des cas des bassins d'Alès-La Grand-Combes-Salindres d'une part (charbon, acier, chimie lourde) et Prades (charbon, fer, alun).

Article 2 - Exemples d'actions partenariales

En Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, l'AFDET mène depuis de nombreuses années par ses sections AFDET Occitanie Est et Occitanie Ouest des actions multiples au service de l'orientation, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des jeunes. Par cette convention, l'AFDET souhaite élargir ses actions d'information et de communication en direction des salariés volontaires pour s'engager vers une reconversion professionnelle et financées par Transitions Pro Occitanie.

2.1 Les actions de l'AFDET avec Transitions Pro Occitanie Pyrénées Méditerranée en 2022

Les actions de la section AFDET Occitanie Est

Elles font l'objet d'un tableau récapitulatif des catégories d'actions engagées ou en projet, avec l'indication du public visé (annexe 1)

On peut en extraire quelques opérations qui ont déjà recueilli l'assentiment de principe de Transitions Pro Occitanie, comme les Forums Avenirs Métiers Passions (dans les PO, Le Gard et l'Hérault), une table ronde à Perpignan sur les métiers en tensions, un projet de conférence à Nîmes ou Alès en mai etc...

Les actions de la section AFDET Occitanie Est : (voir tableau récapitulatif annexe 1)

1 - Forums Clés d'Avenirs Métiers Passions 66 – 34 – 30. La participation de Transitions Pro Occitanie contribuera à la promotion auprès des publics en questionnement d'évolution professionnelle, de ces trois forums Avenirs Métiers Passions de **découverte concrète des métiers et des formations, des parcours de formation pour y accéder et des certifications pour informer les publics sur les métiers porteurs et émergents sur les territoires de l'Occitanie.**

De même la participation de Transitions Pro Occitanie aux actions qui suivent contribuera à une représentation très utile des perspectives d'évolution professionnelle dans les métiers présentés, auprès des enseignants qui sont impliqués dans la préparation de ces événements :

2 - Actions d'information Métiers, sur les parcours de formation pour y accéder et sur les certifications ainsi que sur l'aide aux choix professionnels, pour les élèves des classes 3ème, 4^e de collège. A la demande des établissements.

3 - Actions en faveur de la sécurité routière et à la prévention pour les collégiens / Lycéens / ESAT / IME / EREA, intéressés. **Préparation à l'insertion professionnelle, à la mobilité et à l'accès aux certifications.**

4 - Actions d'information des stagiaires, des CFC, des CFA et des formateurs GRETA, sur les besoins en emplois, en compétences, en qualifications et en certifications des bassins d'Alès-La Grand-Combes-Salindres d'une part (charbon, acier, chimie lourde), et de Prades d'autre part (charbon, fer, alun), en relation avec l'étude nationale de l'AFDET sur les Certifications.

5 - Actions de soutien au mentorat auprès de jeunes scolarisés ou demandeurs d'emploi, ou handicapés, pour faciliter leur poursuite d'étude, ou définir un projet professionnel, accéder à l'emploi, ou préparer un projet de création d'entreprise.

Les actions AFDET Occitanie Ouest

Elles font l'objet d'un tableau récapitulatif (Fichier Actions AFDET Occitanie Ouest V2 10 10 21)

Action 1, 2022 :

Réalisation de 3 ou 4 vidéos prenant appui pour chacune d'elles sur 3 parcours d'excellence du florilège des réussites de l'enseignement technique 2022.

C'est autour de 3 ou 4 secteurs professionnels avec des métiers en tension et pour lesquels il y a des emplois que le choix sera fait avec le prestataire Ecomnews Média :

- Métiers de l'industrie aéronautique
- Métiers du transport et de la logistique
- Métiers de l'hôtellerie restauration
- Métiers de la santé

Le contenu pourrait s'articuler (à formaliser avec l'agence) par la présentation de l'AFDET par le président de l'AFDET OMP, la présentation du secteur par un professionnel, et l'interview du lauréat, durée de chaque vidéo 3mn. L'AFDET OMP proposera les 4 professionnels lauréats qui auront à présenter leur métier et les perspectives d'évolution.

Action 2, 2022 :

Réalisation d'une vidéo dans une classe « A la découverte d'horizon métiers » avec une présentation à définir avec l'agence de l'action par nos animateurs métiers et la présentation de cette action par l'animateur qui sera interviewé.

Ces vidéos, objets de ces deux actions comprennent le tournage, le montage, la musique libre de droit, la rédaction d'un article pour expliquer les enjeux de chaque vidéo, l'intégration sur Youtube, la publication sur www.ecomnews.fr et sur les réseaux sociaux.

Ces actions s'inscrivent dans le principe de coopération et de mise à disposition croisée en tant que de besoin, des ressources et contributions respectivement mobilisées par l'AFDET et Transitions Pro Occitanie pour la réalisation des objectifs communément poursuivis.

Actions 3, 2022 :

Participation au Forum Clés d'Avenir du 30 septembre 2022, une présentation d'horizon métiers y sera faite, ainsi que la diffusion en boucle des vidéos de l'action 1 sur un stand AFDET.

L'édition 2022 du florilège des réussites de l'enseignement technique y sera présentée autour des 13 secteurs professionnels que l'édition 2022 contient. Un diaporama en sera le support animé.

Action 4, 2023 et années suivantes :

L'AFDET OMP peut proposer de participer à des animations coanimées par Transitions Pro Occitanie avec l'AFDET OMP et ses animateurs métiers sur le thème des métiers en tension, avec comme support horizon métiers et le florilège 2022 et ses 72 parcours de réussite sociale et professionnelle au bénéfice des publics concernés par la transition collective.

L'appui de l'AFDET aux actions d'ingénierie des compétences

L'AFDET pourra, d'autre part, apporter aux acteurs territoriaux et aux plateformes territoriales Transitions collectives, dans le cadre des financements recherchés en 2022, une expertise en termes d'ingénierie des compétences pour contribuer à la réflexion sur les métiers d'avenir.

À cet égard, dans le cadre de son Pôle ingénierie et interventions territoriales, l'AFDET s'attachera à **renforcer le lien avec les entreprises** en demande d'information sur les aides au recrutement et à la formation, sur les évolutions vers les métiers de demain et les nouvelles façons d'acquérir les compétences nécessaires, y compris dans le renouvellement des fonctions RH vers une gestion humaine des ressources (GHR).

2.2 Le prolongement des actions les années suivantes

Chaque année, il pourra être discuté et organisé entre les deux parties :

- Des coanimations de réunions collectives Transitions Pro Occitanie – AFDET Occitanie avec la présence de salariés en phase de réflexion,
- Des présentations régulières de l'évolution des offres de services respectives des deux structures,
- Partage de bonnes pratiques entre l'AFDET et les équipes de Transitions Pro Occitanie, tout en préservant les obligations de confidentialité et de protection des données à caractère personnel à

MD LW

RMP

PEP

DR



la charge de chacun des partenaires qui travailleront sur des données anonymisées lors desdits échanges.

2.3 - Mission « Emploi et Compétences » et qualifications sur le territoire

L'AFDET Occitanie s'engage auprès de Transitions Pro Occitanie à partager des informations sur les métiers en tension sur l'Occitanie, sur l'apprentissage et sur les certifications de qualifications.

De la même manière, Transitions Pro Occitanie s'engage :

- à informer l'AFDET Occitanie sur ses analyses sur les besoins en emplois, en compétences et en qualification sur le territoire régional,
- à partager ses études dans différents champs d'intervention pour mieux identifier les orientations futures des politiques d'emploi dans l'optique de contribuer à la sécurisation de la pertinence des projets de reconversion des bénéficiaires.

Enfin les deux structures s'engagent à mettre en œuvre des actions de communication externes communes pour accentuer la visibilité des actions menées ensemble sur le rôle de chacun :

- pour une meilleure compréhension par les actifs de la région,
- mais également pour les partenaires, les acteurs de l'emploi et de la formation.

Article 3 - Durée, étendue et pilotage de la convention de partenariat

La présente convention prendra effet à sa date de signature pour une durée de trois ans à compter de la date de signature. Il pourra y être mis fin à tout moment par l'un ou l'autre des partenaires, un mois après avoir adressé à son partenaire cocontractant un courrier recommandé l'informant des difficultés rencontrées ou des évolutions, quelles qu'en soient les causes, conduisant à la décision de mettre un terme à la présente convention.

Les partenaires décident de mettre en place un comité de pilotage, composé de représentants de Transitions Pro Occitanie d'une part ; du président de l'AFDET, assisté des représentants de l'AFDET Occitanie Est et de l'AFDET Occitanie Ouest d'autre part. Ce comité se réunira au minimum une fois par an, et autant que de besoin. Des experts pourront y être invités à la demande des parties. Ce comité se réunira au minimum une fois par an, et autant que de besoin.

Le comité de pilotage posera, à échéance, les modalités de la poursuite du partenariat suivant les éléments de bilan portant sur les engagements de la présente convention. Il réalisera un bilan annuel de la convention afin d'évaluer les différentes actions entreprises et d'enrichir éventuellement les axes de collaboration. Des communications médiatiques seront initiées à partir des résultats des travaux.

Un point peut être réalisé à tout moment à la demande de l'une ou l'autre partie. Les parties désignent les personnes responsables du suivi opérationnel de cette convention afin d'en assurer la bonne exécution et faire des points d'étapes réguliers des actions engagées.

ew *ju* *phj* *RMP*

Pour l'AFDET	Pour Transitions Pro Occitanie
Michel RAUFAST	Christine VO VAN
Secrétaire général Occitanie ouest	Directrice Générale
Mail : michel.raufast@gmail.com	Mail : c.vovan@transitionspro-occitanie.fr
Tel. : 06 71 03 55 63	Tél. : 07 78 25 24 81
Jean Claude COCHET	Audrey SARR
Président Occitanie Est	Responsable partenariats
Mail : jccochet59@gmail.com	Mail : a.sarr@transitionspro-occitanie.fr
Tel : 07 86 15 76 98	Tél. : 06 58 85 67 46

Article 4 – Communication et promotion du partenariat

La présente convention sera signée en présence de la présidence et/ou de la direction générale respective des deux parties.

L'AFDET et Transitions Pro Occitanie s'engagent à mettre en valeur leur collaboration dans leur communication interne respective ; chacune des parties s'engage en outre à informer son partenaire cocontractant avant une communication externe en lien avec le présent contrat, de façon à obtenir son accord préalable.

Article 5 – Gestion des données

Chaque partie est responsable, chacune pour son propre usage, des données à caractère personnel qu'elle recueille au cours de l'exécution de la présente convention conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 ("RGPD"). Les coordonnées des contacts de chaque partie figurant, au jour de la signature du présent contrat, sont conservées dans le système d'information de chaque partie pour les besoins du présent partenariat et pendant la durée du contrat. Elles sont hébergées dans un pays de l'Union Européenne ou auprès d'un prestataire s'étant engagé par écrit à respecter un niveau de protection équivalent.

Conformément aux articles 15 et suivants du RGPD, chaque partie prend les dispositions qui lui incombent permettant qu'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données puisse être exercé et traité dans un délai inférieur à 30 jours par courrier ou email adressé directement à l'une ou l'autre des parties.

Article 6 - Résiliation

En cas d'inexécution des termes du présent accord, la convention sera résiliée de plein droit après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception faisant état des raisons de cette résiliation, laquelle prendra effet huit jours après sa réception par l'autre partie.

LS LW

de RMA P3D

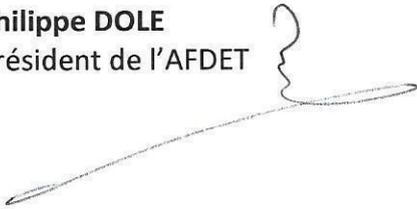
Article 7 - Litiges

La présente convention est régie par la loi française. En cas de contestation sur sa validité, son interprétation ou son exécution, les tribunaux désignés en application du code de procédure civile seront compétents.

A Toulouse, le 30 septembre 2022

Pour l'AFDET,

Philippe DOLE
Président de l'AFDET



Michel RAUFAST
Délégué pour Occitanie Ouest

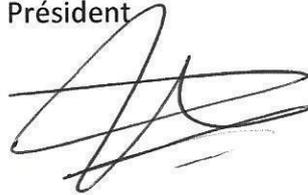


Jean-Claude COCHET
Délégué Occitanie Est

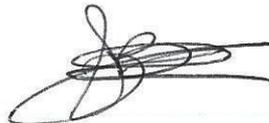


Pour Transitions Pro Occitanie,

Robin MICHAUD-PIGASSE
Président



Lucie BAILLIF
Vice-présidente



Christine VO VAN
Directrice Générale

